

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Du 24 septembre 2022 à 18 heures

Le 24 septembre 2022 à 18 heures, les Présidents des clubs des groupements sportifs affiliés à la ligue ont tenu, en visioconférence, l'Assemblée Générale, sur convocation du Président, conformément à l'article 10 des statuts.

Il a été établi une feuille de présence des membres connectés à la visioconférence. Le total des groupements sportifs affiliés présents représentés ou ayant voté par correspondance, est de 21, représentant 53 voix.

Art 11.5. Le quorum requis est de 15 affiliés représentant 37 voix.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut donc valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18h.

ORDRE DU JOUR

- 1 Rapport moral du Président
- 2 Rapport d'activité des commissions
 - Section carambole** : Christian PEREZ
 - Section billard américain** : Rolland GROS
 - Section black-ball** : Fabienne SIMIAN
 - Commission formation** : Philippe ALVAREZ
 - Commission arbitrage** : Fabrice LEMESLE
 - Commission communication** : Philippe ALVAREZ
 - Relations avec les élus et les institutions subventions** : Roger NATELLA
 - Commission de discipline** : pas d'activité
- 3 Rapport d'activité ETR : Denis BRAYER
- 4 Rapport financier exercice 2021-2022
- 5 Quitus
- 6 Election des vérificateurs aux comptes
- 7 Licences 2022-2023
- 8 Budget 2022-2023
- 9 Budget prévisionnel 2023-2024
- 10 Dispositions financières 2022-2023
- 11 Formalités, pouvoirs à donner
- 12 Questions diverses

Le Président précise que la convocation a été portée à la connaissance des membres le 24 août 2022. L'ensemble des documents sont également à la disposition des délégués sur le site de la ligue.

Conformément à l'article 11 des statuts, la séance est présidée par le Président de la Ligue. Le secrétariat de séance est assuré par le secrétaire de la ligue.

Introduction du Président :

Le Président souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

POINT 1 Rapport moral du Président

Le Président donne lecture du rapport moral qui n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

POINT 2 Rapport d'activité des commissions

Les rapports ont été mis en ligne, avant l'AG, sur le site LMB. Chaque responsable de commission en présente un résumé en séance.

Commentaires :

Un certain nombre de points ont été soulevés en particulier concernant les récompenses de nos champions, la direction des compétitions et le corps arbitral. Ces sujets feront l'objet d'une réflexion au niveau du CD et d'une réunion spécifique avec les clubs.

Le rapport concernant les relations avec les élus et les institutions est présenté oralement. Il sera transcrit pour diffusion.

Les rapports sont mis aux voix

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Tous les rapports sont adoptés à l'unanimité.

POINT 3 Rapport d'activité ETR

Le rapport n'appelle pas de commentaire.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le rapport est adopté à l'unanimité.

POINT 4 Rapport financier exercice 2021-2022

Le total des produits est de 20 707.83 €, constitué de la rétrocession par la FFB de la part des licences revenant à la ligue et des subventions. Les charges s'élèvent à 20 331.29 €, L'exercice se solde par un résultat bénéficiaire de 376.54 €.

La vérification des comptes a été effectuée par Alain Briand et Yves Gourseaud. Yves Gourseaud donne lecture des conclusions, et confirme leur sincérité.

Le rapport est mis aux voix :

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POINT 5 Quitus

L'assemblée donne quitus au Président et à son équipe pour la gestion de l'exercice.

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POINT 6 Nomination des vérificateurs aux comptes

Se présentent :

Alain Briand

Yves Gourseaud

Vote pour : 53

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Vote contre : 0

Abstention : 0

Abstention : 0

Les vérificateurs sont élus à l'unanimité.

POINT 7 Licences 2022-2023

Le Président rappelle que pour les plus de 21 ans, la part FFB qui était de 43 €, passe, pour cette saison, à 45 €. La ligue a décidé de ne pas répercuter cette hausse ce qui ramène la part ligue à 15 €.

Prix des licences 2022 -2023

	Part FFB	Part LMB	Règlement FFB
Club	50	30	80
-17	8	0	8
-21	9	11	20
+21	45	15	60
Découverte	28	12	40

Cette résolution est mise aux voix

Vote pour : 52

Vote contre : 1

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

POINT 8 Budgets 2022-2023

Le budget est présenté avec un déficit d'exploitation de 1 536.52 € qui sera compensé par les fonds propres. Les postes et le montant des charges évoluent peu d'une année sur l'autre et s'élèvent à 20 186.52 €.

Le poste produit qui s'élève à 18 650 €, est constitué de la rétrocession de la FFB. Ce poste est directement dépendant du nombre de licenciés, et des subventions.

Le budget est mis aux voix :

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POINT 9 Budgets prévisionnel 2023-2024

Le budget est présenté avec un déficit d'exploitation de 6 150 € qui sera compensé par les fonds propres. Le poste et le montant des charges s'élève à 21 800€. Le poste produit qui s'élève à 15 650 €, toujours constitué de la rétrocession de la FFB.

A train de vie identique, ce budget montre notre dépendance au nombre de licenciés et aux subventions. Ceci justifie de préserver un montant de fonds propres suffisant.

Le budget prévisionnel est mis aux voix :

Vote pour : 53

Vote contre : 0

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POINT 10 dispositions financières 2022-2023

Le projet de disposition fait l'objet d'une présentation qui est résumé ici :

Notre responsabilité est d'orienter les financements vers les actions qui nous permettront de remplir nos missions et d'atteindre nos objectifs.

Ligue Méditerranéenne de Billard

Pour une contribution de 15 € par licencié nous proposons d'allouer cette contribution de la façon suivante :

Poste	Pour 1 licencié x€	Pour 780licenciés x€	%
Développement	6	4 680	40
Défraiements	7	5 460	47
Fonctionnement LMB	2	1 560	13
Total	15	11 700	

Contribution et défraiements 2022-2023 - Proposition

Défraiements	Carambole	Blackball	Snooker	Américain	Total
Licenciés	578	119	3	81	781
Contribution 15 €	8 670	1 785	45	1 215	11 715
Défraiements 7 €	4 046	833	21	567	5 467
Ratio pour 1 € de contribution	0.46	0.46	0.46	0.46	0.46
Défraiements 2021-2022	3 230	963	200	2 452	6 845
Pondération budget 2022-2023	3 250	1 000	150	1 000	5 400
Ratio pour 1 € de contribution	0.37	0.56	3.3	0.82	0.46

Le montant annuel alloué aux défraiements est de 5 400 €.

Le montant total des remboursements par club ne peut dépasser 3 fois la contribution du club au budget de la ligue.

Les dispositions financières sont mises aux voix

Vote pour : 47

Vote contre : 6

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

POINT 11 Pouvoirs à donner

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seraient nécessaires.

Vote pour : 52

Vote contre : 1

Abstention : 0

Cette résolution est adoptée à la majorité.

POINT 12 QUESTIONS DIVERSES

Personne ne demandant plus la parole, le président remercie les participants.

La séance est levée à 20h30.



Le Président

Luc AMOUROUX



Le Secrétaire

Roger NATELLA